

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION
DU RESPECT DES LOIS
ET DES LIBERTES
LOCALES

Service des affaires
juridiques
et des élections

Bureau de la réglementation
et des élections

**ARRETE N° 2015- 058
INSTITUANT UNE COMMISSION DE PROPAGANDE
ELECTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX
DES 22 ET 29 MARS 2015**

**LE PREFET DU VAL D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code électoral et notamment son article R.32,

VU le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux;

VU l'ordonnance de désignation des magistrats du Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles N°38/2015 en date du 3 février 2015 ;

VU la désignation prononcée par le Directeur départemental de la Poste en date du 28 janvier 2015;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l' occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, il est institué dans le département du Val d'Oise, une commission de propagande, qui se compose comme suit :

.../...

➤ **Commission de propagande compétente pour le 1^{er} tour : 27 février 2015**

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Monsieur Renaud LE BRETON DE VANNOISE,
Président du TGI de Pontoise | Président |
| - Madame Annick BENOIST-REDON Vice- Présidente
du TGI de Pontoise | Suppléant du Président |
| - Madame Jacqueline COCHENNEC
Représentant le Préfet du Val-d'Oise | Membre |
| - Monsieur Vincent GUILLOUX
Représentant le Directeur de la Poste du Val-d'Oise | Membre |
| - Madame Marie-Laure DEROUIN
Représentant le Directeur de la Poste du Val-d'Oise | Membre suppléant |
| - Madame Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE | Secrétaire |

➤ **Commission de propagande compétente pour le 2nd tour : 25 mars 2015**

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Monsieur Renaud LE BRETON DE VANNOISE,
Président du TGI de Pontoise | Président |
| - Madame Annick BENOIST-REDON Vice- Présidente
du TGI de Pontoise | Suppléant du Président |
| - Madame Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE
Représentant le Préfet du Val-d'Oise | Membre |
| - Madame Marie-Laure DEROUIN
Représentant le Directeur de la Poste du Val-d'Oise | Membre |
| - Monsieur Vincent GUILLOUX
Représentant le Directeur de la Poste du Val-d'Oise | Membre suppléant |
| - Madame Jacqueline COCHENNEC | Secrétaire |

ARTICLE 2 : Le siège de la commission de propagande est fixé sur le site du routeur à l'adresse indiquée à l'article 5 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les représentants des candidats peuvent participer avec voix consultative aux travaux de ces commissions.

ARTICLE 4 : La commission sera installée le 27 février 2015 et se réunira le même jour à partir de 14 h 30 pour le premier tour et le 25 mars 2015 à partir de 12 h 00 pour le deuxième tour à l'adresse indiquée à l'article 5 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Pour permettre à la commission d'assurer l'expédition de la propagande et le dépôt des bulletins de vote en mairie, dans les délais prévus à l'article R34 du code électoral, les candidats devront remettre à la commission, les exemplaires imprimés de la circulaire et des bulletins de vote avant **le vendredi 27 février à 12 heures, pour le premier tour et avant le mercredi 25 mars 2015 à 12 heures pour le deuxième tour.** Le lieu de livraison de la propagande est le suivant :

Société KOBA Global Services
Route de Neuilly sous Clermont
60290 RANTIGNY

(03 44 64 72 85)

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement à ces dates.

Les circulaires ou les bulletins de vote dont le format, le libellé ou l'impression ne seraient pas conformes aux prescriptions réglementaires ne seront pas acceptés par la commission.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ainsi que les Présidents de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le **18 FEV. 2015**

Le Préfet,



Yannick BLANC